



## PRÉAVIS MUNICIPAL N° 5 / 2015 - 2016 AU CONSEIL GÉNÉRAL DE VICH

### Révision du règlement du Conseil général

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

#### 1. Préambule

La nouvelle Loi sur les communes (LC) est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2013. Cette révision introduit de nouvelles règles qui facilitent l'organisation et le fonctionnement des autorités, en codifiant la pratique actuelle de nombreuses communes vaudoises en comblant les lacunes de l'ancienne loi.

La loi exige désormais que les conseils généraux et communaux édictent un règlement d'organisation (art. 40A al. 2 LC). Lorsque ces règlements existent déjà, les conseils devront les adapter à ces modifications législatives.

#### 2. Projet et procédure

Un comité de rédaction composé de MM. Roger Brand, Président du Conseil général, Michel Burnand, Syndic et Charles de Mestral, membre du Conseil, a travaillé sur le règlement-type élaboré par le Service des communes et du logement (SCL), en l'adaptant à la commune de Vich.

Ce règlement tient compte des modifications apportées à la Loi sur les communes et laisse peu de marges de manœuvres aux règlements communaux. Il a été soumis au SCL pour examen préalable et, suite au vote du Conseil général, il devra être approuvé par la Cheffe du Département des institutions et de la sécurité. Finalement, la publication dans la FAO ouvrira un délai de requête de 20 jours auprès de la cour constitutionnelle, le référendum n'étant pas ouvert contre les actes d'un Conseil général.

Principales différences par rapport au règlement-type :

- suppression des dispositions concernant la représentation des partis politiques ;
- maintien d'une commission de gestion et d'une commission des finances ;
- l'examen des comptes est confié à la commission des finances.

### 3. Conclusion

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

#### Le Conseil Général de Vich

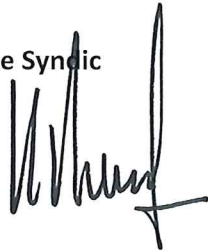
- vu le préavis municipal N° 5 / 2015 - 2016
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier ce projet
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

#### décide

d'adopter le nouveau règlement pour le Conseil général de Vich.

#### AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



Michel Burnand



La Secrétaire



Patricia Audétat

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 24 mai 2016.

Annexe : nouveau règlement du Conseil général.